CER du Château Agence de Maintenon Agence d'Epernon





CER RÉSEAU

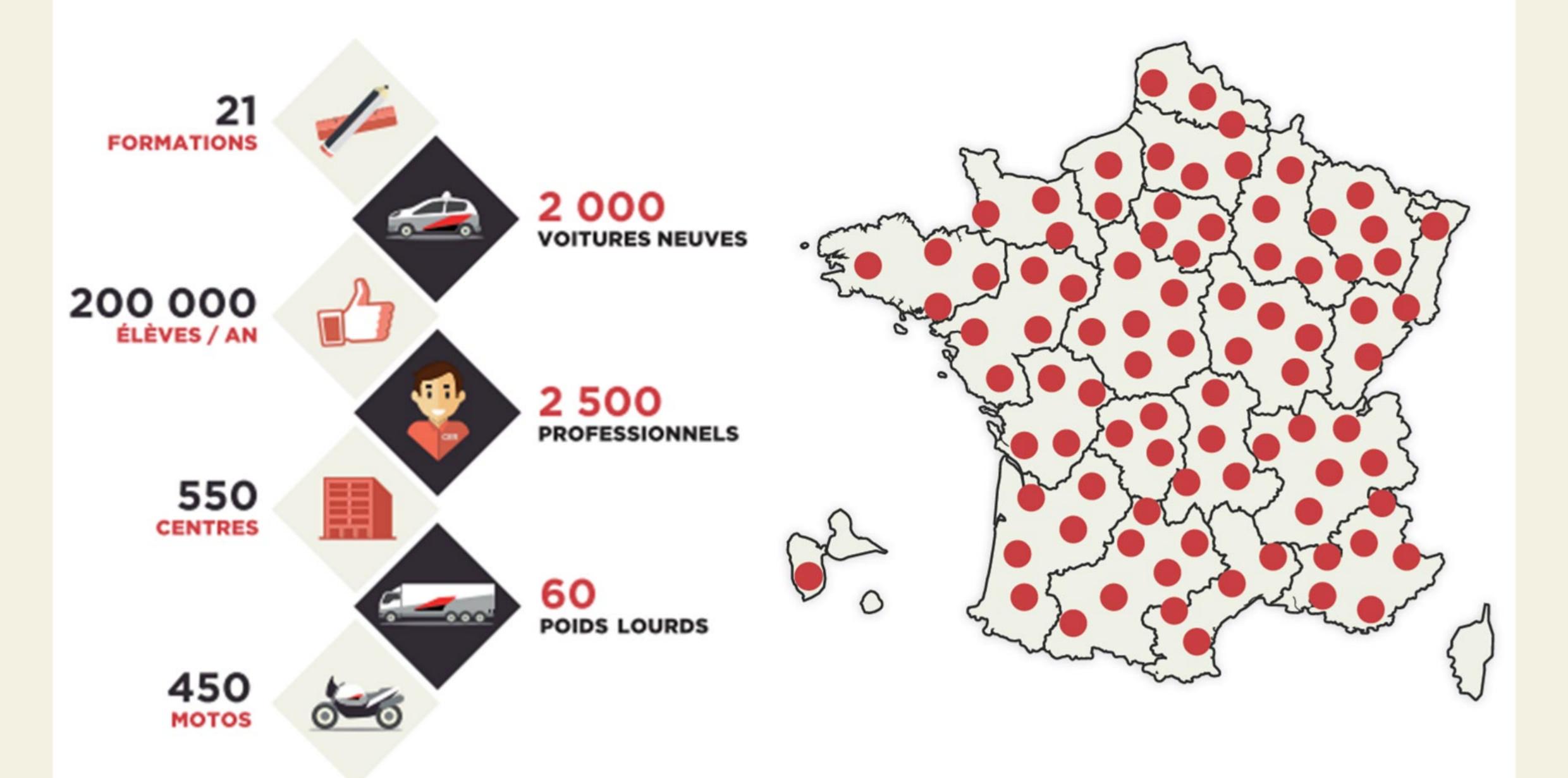
L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.





CER RÉSEAU





INFOS PRATIQUES FORMATIONS 2 & 3 ROUES

>> Formations dispensées











SCOOTER





Notre école de conduite dispose d'une **piste** privée située rue du Président Kennedy à Lucé -28110- pour les permis A1, A2, A et 3 roues (30 minutes et 30 kilomètres)

Pour les formation AM la piste est située sur le parking des Prairiales à Epernon (100 m)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite pour le AM Le point de RDV se fait toujours à la piste à Lucé pour les autres formations

Engagé dans une démarche qualité, le CER du Château met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 2 élèves maximum lors des cours de maniabilité sur plateau (AM) et 4 élèves maximum lors des cours de maniabilité sur plateau A1, A2, A, et un groupe 2 élèves maximum lors des cours de circulation.



<u>DES FORMATIONS</u> AUX PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VEHICULE UTILISE.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au <u>sérieux</u> et avec <u>assiduité</u>.







L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleur sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaitre certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.





L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : <u>l'inspecteur du permis de conduire</u> <u>et de la sécurité routière.</u>

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser 2 manœuvres.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.





L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS A2

L'examen pratique comprend deux phases :

Une épreuve hors circulation de 10 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale)

Une épreuve en circulation de 40 minutes, si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité

ISSUE DES EPREUVES

À l'issue des épreuves, l'examinateur délivre un certificat d'examen du permis de conduire. Si le résultat est favorable, le certificat d'examen vaut titre de conduite pendant 4 mois, en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

Il permet au conducteur de conduire seulement sur le territoire national.





Source:

www.sécurité-routière.gouv.fr





L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS BE



Pour la catégorie BE, l'examen doit permettre de contrôler l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'un ensemble de véhicules de la catégorie BE en sécurité. L'apprentissage des règles élémentaires de sécurité sera développé afin de traiter aussi bien la sécurité liée à l'ensemble en marche qu'à l'ensemble à l'arrêt (attelage, dételage, chargement, freinage, conditions de stabilité, déchargement...).

Après réussite au code, vous passez l'examen pratique comprend successivement:

- une épreuve hors circulation (HC) d'admissibilité
- et une épreuve en circulation (CIR).
- La durée totale est de 60 minutes.
- L'épreuve en circulation seule (en cas d'échec à l'épreuve CIR, le bénéfice de l'épreuve HC est conservé) est de 30 minutes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Épreuve hors circulation

Elle est composée de plusieurs exercices :

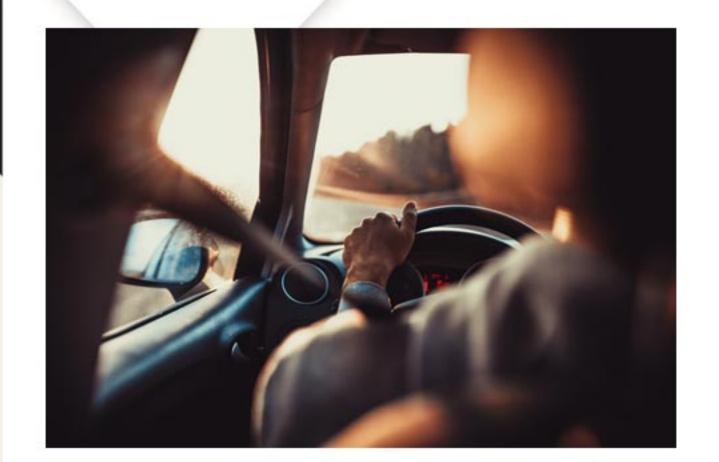
- · un test sur les vérifications courantes de sécurité,
- l'attelage et le dételage d'un ensemble,
- une interrogation orale pour vérifier vos connaissances des règles de sécurité,
- un exercice de maniabilité pour s'assurer de votre aptitude à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

Épreuve en circulation

L'épreuve se déroule sur des itinéraires variés. Elle permet de vérifier que le candidat :

- respecte le code de la route,
- peut circuler en sécurité pour lui et les autres usagers de la route,
- prend en compte les spécificités de la conduite d'un ensemble de véhicules,
- maîtrise les commandes et la manipulation de son véhicule,
- est suffisamment autonome dans la réalisation de son trajet.





POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables. La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

L'AVANTAGE?

La réduction de la période probatoire :

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO** ou **MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette formation complémentaire
- Cette formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes



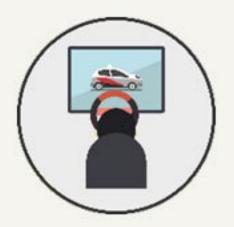


TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

<u>Durée</u> : Entre 45 min et 1h00

LES OBJECTIFS L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

<u>LE</u> MOYEN UTILISÉ



SIMULATEUR

Evaluation réalisée sur rendez-vous

LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences et aptitudes en terme de départ/arrêt, manipulation du volant, compréhension, mémoire, trajectoire, observation, regard, temps de réaction, perception et champs visuel, émotivité.
- vos motivations (attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière)

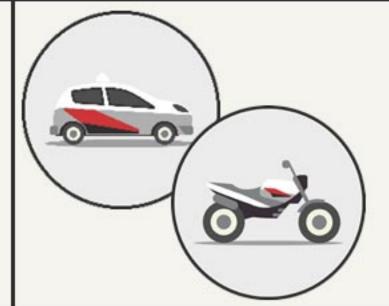


TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

<u>Durée</u> : 1h00

LES OBJECTIFS L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

<u>LE</u> MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière Evaluation en situation réelle pendant laquelle une grille d'évaluation est utilisée

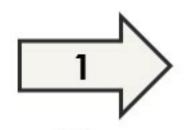
LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences psychomotrices;
- vos motivations.



PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE						
Nom: Prénom:						





Evaluation de départ:

- Ordinateur
- Simulateur■ Sur route





Inscription et
 Mise en place d'un planning prévisionnel



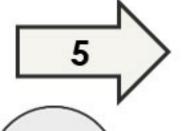


- ☐ Formation théorique présentiel
- Formation théorique à distance
- Alternance de théorie et de pratique



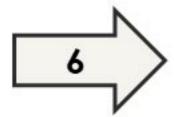


■ Examen Théorique





Formation pratique



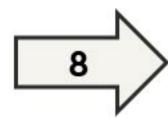


- Conduite accompagnée
- Conduite supervisée











Examen pratique

COURS RECOMMANDES

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre

PARCOURS THÉORIQUE

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via Internet (code en ligne CER)

rythme, soit:

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- -partemps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)
- -de nuit

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES:

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités
- □ Alcool et stupéfiants
- ☐ Défaut de port de la ceinture de sécurité
- ☐ Les règles de circulation

- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- □ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- □ Le respect des autres usagers Le partage de l'espace public
- □ Vitesse
- Distracteurs
- ☐ Spécificité du groupe lourd
- ☐ Spécificité du 2 roues





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans!

PHASE 1: FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable Une **formation théorique** Un **examen théorique** Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs

Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle La conduite accompagnée garantie une meilleure sécurité







POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

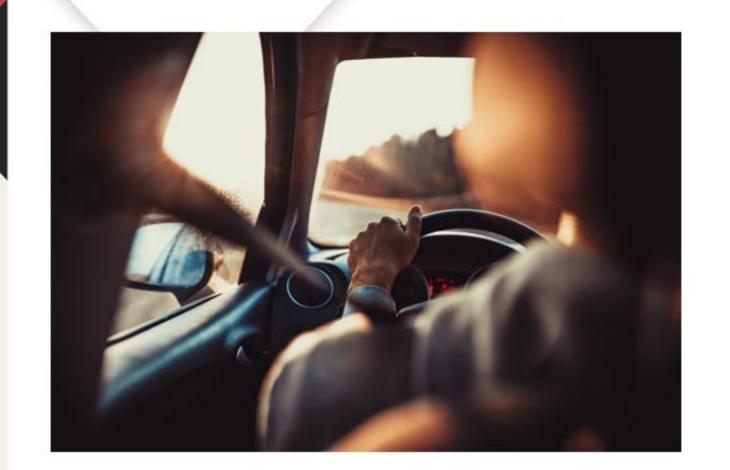
DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

BON À SAVOIR

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
 le livret d'apprentissage AAC
 - le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
 - le permis de conduire de l'accompagnateur







APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de 20h de conduite minimum avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer!

Elle débute par un rendez-vous préalable en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> 1000 km à parcourir pour <u>PRATIQUER</u> et <u>APPRÉHENDER SEREINEMENT</u> l'examen du permis de conduire!

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique







APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans (sans interruption)
- Obtenir l'accord de son assureur
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

>> Au moment de votre inscription
>> Suite à un échec lors de
votre examen pratique



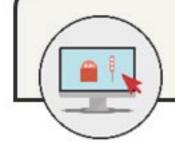


CER DU CHÂTEAU

Agence Maintenon Agence d'Epernon



HORAIRES DES
COURS DE CODE *



HORAIRES DES TESTS DE CODE



HORAIRES DES
COURS DE CONDUITE

	<u>Après-</u> <u>midi</u>	<u>Thèmes</u>	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.			LUN.		LUN. 9h00 – 12h00	12h00 - 19h00
MAR.	18h00 - 19h00	Signalisation	MAR.	14h00 - 18h00	MAR. 9h00 - 12h00	12h00 - 19h00
MER.	18h00 - 19h00	Arrêt-stationnement	MER.	14h00 - 18h00	MER. 9h00 – 12h00	12h00 - 19h00
JEU.	18h00 - 19h00	Priorité	JEU.	14h00 - 18h00	JEU. 9h00 – 12h00	12h00 - 19h00
VEN.	18h00 - 19h00	Premiers secours	VEN.	14h00 - 18h00	VEN. 9h00 – 12h00	12h00 - 18h00
SAM.	13h00 - 14h00	Les autres usagers	SAM. 10h00 - 12h00	14h00 - 16h00	SAM. 8h00 - 12h00	12h00 - 16h00

^{*}Les cours de code sont dispensés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction
- Toute réclamation, fera l'objet d'une notification écrite à CER envoyée avec accusé de réception.









CONTACT

Cer du Château

12 rue Saint Pierre 28130 Maintenon 21 rue des Grands Moulins 28230 Epernon cerduchateau@orange.fr

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille : ...

